

# COMPTE-RENDU DU COMITE

## SIA Val de Mauchère - le 30 mars 2016

**Etaient présents** : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MAURICE Françoise, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, FOLLEREAU Vincent, GERARDIN Daniel, TREVIGLIO Alain.

**Etait excusé** : Mr DUMAS Patrice donne pouvoir à Mr BOUSSET Jean-François.

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Rédaction du compte rendu : Sandra PAYA

### **Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte-rendu
- Tableau des effectifs 2016
- Approbation du compte administratif 2015
- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote du budget primitif 2016
- Convention avec la commune de Faulx – Hébergement SIAVM (utilisation des locaux et services)
- Déviation du poste de relevage du Moulin à Malleloy
- Questions diverses

### **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 15 décembre 2015 : pas de remarque.

### **2- Tableau des effectifs 2016**

M. le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition de M. le Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs de la collectivité, comme suit :

Services	Grades ou Emplois	Effectifs	Effectifs pourvus	Durées hebdo. Titulaire
<b>Administratif</b>	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	17,50 h/Titulaire
<b>Technique</b>	Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	17,50 h/Titulaire
<b>TOTAUX</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux grades et emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### 3- Approbation du compte administratif 2015

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme MAURICE Françoise, Conseillère Syndicale, doyenne d'âge parmi les élus présents, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2015 dressés par M. Hubert AUBERTEIN, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Opérations de l'exercice</b>	126 169.14 €	114 227.48 €	244 109.38 €	280 829.91 €	370 278.52 €	395 057.39 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 11 941.66 €			36 720.23 €		
<b>Résultat reporté</b>		33 318.59 €		201 360.80 €		
<b>Résultat de clôture</b>		21 376.93 €		238 081.03 €		24 778.87 €

2 – Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Considère que les Comptes Administratifs 2015 n'appellent de sa part aucune observation particulière.

5 – Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### 4 – Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2015;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion du Budget, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2015 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

## 5 - Affectation des résultats 2015

Mr le Président rappelle aux membres du Conseil, les résultats du Compte Administratif 2015 et propose de les inscrire au budget primitif 2016 comme suit :

RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
de l'exercice	36 720.23 €	- 11 941.66 €
Reporté	201 360.80 €	33 318.59 €
de clôture	238 081.03 €	21 376.93 €

Il est proposé au vu de ce tableau d'affecter les résultats 2015 et d'inscrire les sommes de :

. 238 081.03 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,

. 21 376.93 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident d'affecter les résultats 2015, au BP 2016 comme indiqué ci-dessus.

## 5 – Vote du budget primitif 2016

M. le Président présente au Conseil Syndical le Budget Primitif 2016. Après l'avoir détaillé et expliqué, répondu aux différentes interrogations, il propose à l'assemblée délibérante de voter ledit Budget au niveau des chapitres

BUDGET 2016	DEPENSES	RECETTES
<b>BUDGET PRIMITIF :</b>		
. Fonctionnement	494 852.23 €	494 852.23 €
. Investissement	262 622.42 €	262 622.42 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>757 474.65 €</b>	<b>757 474.65 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, votent le Budget primitif 2016 ci-dessus au niveau du chapitre.

Après ce vote effectif, et alors que M. le Président aborde le point suivant à l'ordre du jour, Mme la Vice-Présidente prend la parole et interpelle le Président sur un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Elle demande au Président, concernant les prescriptions de raccordement du Lotissement « Le Pré la Saule », s'il peut revenir sur celles-ci et accorder le raccordement dès maintenant. Mr AUBERTEIN lui répond que dans l'état actuel des choses, cela est impossible. Il faut attendre le rapport de l'étude sur les eaux claires parasites et la programmation chiffrée des travaux pour y voir plus clair. Il précise qu'il n'a jamais refusé le raccordement du lotissement mais a fixé un délai maximum au 01/01/2018. Non satisfaite de cette réponse, Mme DOUGOUD, bien qu'elle ait affirmé « que le budget proposé est bon et que leurs remarques ont bien été prises en compte », revient sur son

vote et déclare « ne plus voter le BP 2016 ». Elle entraîne avec elle le refus des autres membres élus de la commune de Malleloy. Ils refusent ainsi de signer le document budgétaire papier.

## **6 – Convention avec la commune de Faulx – Hébergement du SIAVM**

Mr le Président explique à l'assemblée que le syndicat a reçu en date du 26 janvier 2016, un courrier de Mr le Maire de Faulx par lequel il exprimait une demande de convention avec le syndicat, pour l'utilisation des locaux et des services communaux avec un loyer pour couvrir les dépenses, l'hébergement et l'utilisation des services.

Mr le Président pense que cette demande est légitime et propose à l'assemblée, d'accepter cette convention ainsi que le paiement du loyer d'un montant annuel de 3000€. En prévision de cette charge supplémentaire, la somme de 3000€ avait été prévue au BP 2016. Il fait lecture de la convention. Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'assemblée, avec 9 voix pour et 1 abstention, accepte cette convention avec la commune de Faulx ainsi que le montant annuel du loyer.

Elle charge Mr le Président à signer les tous documents s'y rapportant et régler annuellement la somme s'y référant.

## **7 – Déviation du poste de relevage du Moulin à Malleloy**

Mr le Président rappelle à l'assemblée qu'une étude avait été commandée pour la faisabilité de déviation du PR du Moulin. Cette déviation permettrait de rendre les deux PR plus indépendants et ceci éviterait de nombreux problèmes en cas de panne du PR du 11 Septembre. Les eaux usées pompées par le poste iront se rejeter directement à la station d'épuration.

Suite à la réception de cette étude, une consultation avait été lancée. Mr le Président en donne aujourd'hui les résultats et explications nécessaires. Il précise que les pompes du 11 Septembre ne seront pas changées dans l'immédiat. Ces transformations se feront en plusieurs temps.

Après étude des offres, l'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir les 3 devis de la société 6'EM pour les montants HT de 13 234.57€ (Changement des pompes PR du Moulin), 10 741.64€ (changement des pompes du 11 Septembre), 3138.18€ (travaux de déviation). Elle charge Mr le Président à signer tous les documents s'y rapportant et du suivi du dossier. Les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2016, section fonctionnement, au compte 61523.

## **8 – Question diverses**

Mr le Président informe des derniers évènements :

- Eaux claires parasites : Il rappelle la réunion de travail du 13/01/2016 pendant laquelle les 2 offres d'IRH avaient été retenues par les membres du SIAVM et le mail du 19/01/2016 par lequel il informait les membres des décisions et signatures des devis. IRH viendra faire les mesures d'eaux claires parasites dès que le temps le permettra. Il faut quelques jours sans pluie.
- Contrôle de branchements : EVI est venu faire les premiers contrôles rue de Nancy à Malleloy. 2 branchements seraient non conformes pour le moment. Le réseau n'est pas séparatif à cet endroit mais pseudo-séparatif.

Plus de questions diverses. La séance est clôturée à 19h25.